

Du vingt-neuf octobre mil neuf cent-onze, à trois heures du soir.

ACTE DE MARIAGE de Réboly Jean Joseph veuf
de Gynouvier Béatrice Catherine Antonette

Agé de cinquante quatre ans, né à La Garde,
département du Var, le dix du mois
de juin mil huit cent quarante sept profession
d'arpenteur domicilié à La Garde département
du Var, fils majeur de feu Réboly Joseph
Ferdinand né à La Garde, département
du Var, en son vivant profession de cultivateur
domicilié à La Garde, département du Var
et de feu Catherine Béatrice Magdeleine née à La Garde
département du Var, son épouse, en son vivant sans profession, domiciliés
à La Garde (Var) d'une part,

Et de Reignoni Josephine Marie veuve de
Gentoni Charles Félix Constantin
Agée de cinquante trois ans, née à Grasse,
département du Var, le dix sept du mois
de mars mil huit cent cinquante huit profession
d'aucune domiciliée à La Garde, département
du Var, fille majeure de feu Reignoni Guispe
né à Bontechine, département
d'Italie, en son vivant profession d'artisan
domicilié à La Garde, département du Var
et de feu Pierre Rose née à Hyères
département du Var, son époux, en son vivant sans profession,
domiciliés à La Garde (Var) d'autre part.

Les actes préliminaires sont : 1° La publication de mariage faite
sans opposition le samedi quatorze octobre mil neuf cent
onze, à l'annexe affiché pendant le délai voulu par la loi.

- 2° Vu l'acte de naissance du futur époux.
- 3° Vu l'acte de décès du futur époux.
- 4° Vu l'acte de naissance du futur époux.
- 5° Vu l'acte de naissance du mari et la future épouse.

et le tout en forme : de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier
public, ainsi que du chapitre VI du titre V, livre premier du Code civil sur le mariage
concernant les droits et devoirs respectifs des époux.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 76 du Code
civil modifié par la loi du 18 juillet 1850, les futurs époux ont déclaré qu'ils n'ont pas de

contrat de mariage à la date du
de mois
mil neuf cent
par devant
notaire à

Le tout en présence de Nicolas Jacques
Josephine Marie et autre Réboly Jean
Joseph.

Le tout en présence de Nicolas Jacques
domicilié à La Garde, département du Var,
Agé de cinquante quatre ans, profession de carrier,
époux de la future

De Gynouvier Béatrice
domicilié à Bourlon, département du Var
Agé de cinquante cinq ans, profession de retraité
et de son neveu ni allié des futurs

De Gynouvier Philippe
domicilié à La Garde, département du Var
Agé de trente ans, profession d'artisan,
ni parent ni allié des futurs

Et de Pierre Saulin
domicilié à La Garde, département du Var
Agé de cinquante ans, profession d'artisan,
ni parent ni allié des futurs

Après quoi moi André Charlois, Maire de la
Commune de La Garde,
faisant fonctions d'Officier de l'Etat-Civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites
parties sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite
publiquement dans la principale salle de la maison commune et qui a été signé, avec
moi, par lesdits futurs époux, les témoins et la future épouse
qui se sont mariés en la forme
* L'Officier public a été suppléé par moi, le Maire.

J. Réboly

Nicolas Jacques
Gynouvier Béatrice

André Charlois
Pierre Saulin